



PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

● Repas en liaison froide, composé d'une entrée, d'une viande ou d'un poisson et de sa garniture, d'un laitage, d'un dessert, d'un pain, d'une soupe ou d'une entrée pour le soir.

● Les repas sont adaptables en fonction de régimes alimentaires : diabète, cholestérol, mixé...
Le bénéficiaire choisit son repas au préalable entre deux menus proposés.

● Les usagers définissent la fréquence des livraisons : une fois par semaine ou tous les jours, ou pendant une période déterminée (exemple : un retour à domicile après une hospitalisation).

● Le coût du repas, transport compris, est de 12,50 €.
Pour les bénéficiaires de l'APA, une prise en charge du département est possible.
Crédit d'impôt : 50 % sur le prix du transport évalué à 5,60 € par repas en 2024.

**N'hésitez pas à contacter le CCAS
au 04 76 07 40 00
pour plus de renseignements**